Le SPC est présent sur les sentiers de motoneige

Châteauguay, le 21 janvier 2021 – Avec l'arrivée de la neige, le Service de police de Châteauguay est présent sur les sentiers de motoneige du territoire desservi des villes de Châteauguay, Beauharnois, Léry et Saint-Isidore, pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.

Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements pouvant compromettre la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, au non-respect de la limite de vitesse et au non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers;
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu;
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public;
- Garder la droite en tout temps;
- Respecter la signalisation;
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers;
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation;
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h;
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

- 30 -

Source :

Jenny Lavigne
Agente sociocommunautaire et relations médias
450 698-3207
jenny.lavigne@police.chateauguay.ca